



Mars 2025 – Extrait des décisions du Conseil municipal

Décisions de l'exécutif susceptibles de vous intéresser, étant précisé que seule la notification officielle fait foi :

- Lors de la séance du 12 mars 2025, le Conseil municipal a validé la convention d'utilisation de l'Espace de coworking _La Station par la clientèle hôtelière.
- Lors de la séance du 12 mars 2025, le Conseil municipal, dans le cadre de la convention tripartite entre le service de la culture du canton du Valais, la commune de Saint-Maurice et l'Espace ContreContre, a :
 - pris connaissance du blocage.
 - accepté la proposition du service cantonal de la culture qui est de payer la subvention promise dans la convention d'une manière annuelle, à réévaluer chaque année jusqu'à la (possible) signature de la convention.
- Lors de la séance du 12 mars 2025, le Conseil municipal a délégué la compétence d'engagement des enseignants pour les années scolaires 2025-2026 à 2028-2029 à M. Fabien Lafarge, Président de la commission scolaire.
- Lors de la séance du 12 mars 2025, le Conseil municipal a décidé de dévoluer le montant du fonds « Chapelle de Mex » et toute attribution future à l'amélioration future de la chapelle de Mex et de ses alentours.
- Lors de la séance du 12 mars 2025, le Conseil municipal a validé la baisse du taux d'activité de M. Nicolas Aubert, agent d'exploitation auprès de la section des bâtiments (Service Urbanisme & bâtiments) de 100 à 90% dès le 1er avril 2025.
- Lors de la séance du 12 mars 2025, le Conseil municipal a approuvé le suivi de la formation de généraliste en assurances sociales par Mme Pauline Meuwly, curatrice auprès du service officiel de la curatelle du district, et la prise en charge complète du coût de formation.
- Lors de la séance du 12 mars 2025, le Conseil municipal, dans le cadre de la gestion de projet, a :
 - pris connaissance de l'évolution des projets et des investissements en cours.
 - concernant le règlement de la Crèche-garderie-UAPE, décidé d'en faire une directive et mandate Fabien Lafarge pour en superviser la réalisation.
 - pris acte qu'une projection de planification de la révision des règlements sera proposée par le Secrétaire municipal.
- Lors de la séance du 12 mars 2025, le Conseil municipal, dans le cadre du projet d'achat et transformation, de la halle Valco sàrl, a :
 - approuvé la dépense hors-budget.
 - adjugé les honoraires d'architecte, jusqu'à la phase de l'estimation des coûts, au bureau Pi-r-carré sàrl.

- Lors de la séance du 12 mars 2025, le Conseil municipal, dans le cadre du projet de Collecteur d'eaux usées entre la STEP de Bex et Saint-Maurice, a décidé :
 - d'accepter le principe d'une collaboration entre les trois communes de Saint-Maurice, de Vérossaz et de Lavey-Morcles dans le cadre de la construction de manière anticipée d'un collecteur d'eaux usées entre la STEP de Bex et l'entrée de Saint-Maurice.
 - d'accepter les principes de cette collaboration qui seront repris dans une convention soumise aux trois conseils, soit :
 - Le financement de l'ouvrage par la société Station d'épuration des eaux usées de Lavey-Morcles et Saint-Maurice – STEP SA ;
 - La reprise de cet ouvrage à sa valeur de construction par la société de réseaux à constituer dans le cadre du projet de FuturoStep ;
 - La reprise de cet ouvrage à sa valeur de construction par une société de réseaux à constituer entre les trois partenaires si le projet FuturoStep devait échouer ;
 - La prise en charge des intérêts bancaires de l'emprunt réalisé par la société STEP SA directement par les trois partenaires ;
 - La prise en charge de manière conjointe et directement par les trois partenaires du mandat d'ingénieur RWB pour le projet d'ouvrage et la mise à l'enquête ;
 - Une répartition de tous les frais en proportion de la population des trois partenaires.
 - d'attribuer de manière conjointe le mandat d'ingénieur RWB SA, selon l'offre du 31 octobre 2024, avec une prise en charge directe du montant par chacune des communes partenaires au prorata des habitants inscrits au contrôle des habitants au 31 décembre 2024
- Lors de la séance du 12 mars 2025, le Conseil municipal a décidé de vendre la parcelle 3211, située aux Perris, à Satom SA.
- Lors de la séance du 12 mars 2025, le Conseil municipal, dans le cadre du projet d'installation d'une chaufferie à combustible fossile (production) aux Perris par Satom SA, a :
 - accepté l'utilisation de chaleur produit par des moyens non renouvelables sur le site de manière provisoire jusqu'à l'installation du chauffage à distance ainsi que du chauffage de secours.
 - confirmé à Satom SA son accord exceptionnel pour la production de chaleur par des moyens non renouvelables sur site.
- Lors de la séance du 12 mars 2025, le Conseil municipal a approuvé le règlement communal sur le chauffage à distance et son message au Conseil général.
- Lors de la séance du 12 mars 2025, le Conseil municipal a approuvé le message au Conseil général pour les échanges immobiliers liés au plateau secteur gare.
- Lors de la séance du 12 mars 2025, le Conseil municipal a adjugé le mandat de délégué à la protection des données à la société CIGES.
- Lors de la séance du 12 mars 2025, le Conseil municipal, dans le cadre du projet de rénovation et agrandissement du groupe scolaire 2, a, pour le remplacement des alimentations du chauffage existant, adjugé les travaux les dépenses hors-budget suivantes :
 - maçonnerie à l'entreprise Conforti SA.
 - remplacement des armoires à l'entreprise DM Bois.

- Lors de la séance du 12 mars 2025, le Conseil municipal, dans le cadre du Plan de Continuation des Activités (PCA) et capacités d'hébergements d'urgence cantonales, a :
 - pris note des informations transmises.
 - nommé Alain Duroux responsable du suivi du plan de continuation des activités.
 - mandaté l'administration générale pour finaliser les fichiers du plan de continuation des activités.
 - nommé Damien Coutaz responsable du suivi des capacités d'hébergements d'urgence cantonales pour prise de contact avec l'Etat du Valais.
- Lors de la séance du 12 mars 2025, le Conseil municipal, dans le cadre de la construction de vestiaires et d'une buvette pour la zone sportive sous-le-Scex, a adjugé les travaux de :
 - terrassement à l'entreprise Echenard SA.
 - maçonnerie à l'entreprise Cuénod & Payot Chablais SA
- Lors de la séance du 12 mars 2025, le Conseil municipal a adjugé un mandat pour la révision du règlement des eaux usées au bureau CSD Ingénieurs SA.
- Lors de la séance du 12 mars 2025, le Conseil municipal, dans le cadre des dégâts subis par la station de pompage des îles, a adjugé :
 - les travaux de remplacement de deux motopompes à l'entreprise Heusser Water Sollutions SA.
 - l'installation d'un clapet à l'entreprise Breschan SA.
- Lors de la séance du 12 mars 2025, le Conseil municipal a accordé plusieurs autorisations de construire.
- Lors de la séance du 12 mars 2025, le Conseil municipal a accepté la mise à disposition d'une partie de la parcelle 1060, attenante à la parcelle 1312, dans le cadre d'une convention avec M. Mickaël Dave, pour une durée de 15 ans.
- Lors de la séance du 12 mars 2025, le Conseil municipal, dans le cadre du plan directeur cantonal et de sa stratégie cantonale de gestion des zones d'activités économiques (ZAE), a validé la prise de position et le transmise à l'Etat du Valais.